

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

**ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2021**

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN	2-3
------------------------------------	-----

ÉTATS FINANCIERS

Résultats	4
Réserve négative	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8-14

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres de
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021 et les états des résultats, de la réserve négative et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en oeuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

13...

Les procédures mises en oeuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en oeuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE au 31 décembre 2021 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec.

Arvisais Bellemare CPA Inc.¹

St-Boniface, le 26 mai 2022.

¹ Par Simon Arvisais, CPA auditeur

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Contributions annuelles	82 943	85 016
Loyers	49 461	35 513
Subventions gouvernementales	20 170	26 403
Autres	3 950	1 170
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	4 671	4 410
	<u>161 195</u>	<u>152 512</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	81 415	77 666
Sous-contrats	1 260	-
Assurances	2 810	2 568
Combustible et électricité	5 076	5 164
Cotisations et associations	1 280	1 314
Entretien et réparations	4 895	4 705
Fournitures médicales	8 826	2 089
Frais de bureau et papeterie	4 774	4 839
Frais informatiques	14 920	13 737
Honoraires professionnels	4 548	4 175
Loyer	2 184	2 148
Poste et messagerie	563	1 383
Taxes et permis	4 915	5 087
Télécommunication	2 101	1 938
Intérêts et frais bancaires	629	494
Amortissement des immobilisations corporelles	16 141	14 635
	<u>156 337</u>	<u>141 942</u>
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	<u><u>4 858</u></u>	<u><u>10 570</u></u>

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

**RÉSERVE NÉGATIVE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	(68 401)	(85 466)
AJOUTER:		
Excédent de l'exercice précédent	<u>10 570</u>	<u>17 065</u>
 SOLDE À LA FIN	 <u><u>(57 831)</u></u>	 <u><u>(68 401)</u></u>

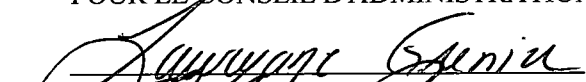
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

**BILAN
AU 31 DÉCEMBRE**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	173 428	163 280
Débiteurs (note 3)	7 035	574
Subventions à recevoir	2 242	460
Frais payés d'avance	<u>5 069</u>	<u>6 718</u>
	187 774	171 032
PLACEMENTS - AUTRES (note 4)	100	100
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	<u>24 618</u>	<u>36 240</u>
	<u>212 492</u>	<u>207 372</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	20 392	13 701
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	<u>3 973</u>	<u>6 902</u>
	<u>24 365</u>	<u>20 603</u>
AVOIR		
AVOIR DES MEMBRES		
Capital social (note 8)	<u>241 100</u>	<u>244 600</u>
AVOIR DE LA COOPÉRATIVE		
Réserve négative	(57 831)	(68 401)
Excédent de l'exercice	<u>4 858</u>	<u>10 570</u>
	<u>(52 973)</u>	<u>(57 831)</u>
	<u>188 127</u>	<u>186 769</u>
	<u>212 492</u>	<u>207 372</u>

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 10)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

 Administrateur

 Administrateur

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

**FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	4 858	10 570
Éléments sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	16 141	14 635
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>(4 671)</u>	<u>(4 410)</u>
	16 328	20 795
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 9)	<u>97</u>	<u>(2 065)</u>
	<u>16 425</u>	<u>18 730</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(4 519)</u>	<u>(7 534)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	1 742	-
Émission de capital social	5 000	6 550
Remboursement de capital social	<u>(8 500)</u>	<u>(250)</u>
	<u>(1 758)</u>	<u>6 300</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	10 148	17 496
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>163 280</u>	<u>145 784</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>173 428</u></u>	<u><u>163 280</u></u>
Composition de la trésorerie et équivalents de trésorerie:		
Encaisse	<u><u>173 428</u></u>	<u><u>163 280</u></u>

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2021

1 - STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La coopérative est régie par la Loi sur les coopératives du Québec. Selon ses statuts de constitution, la coopérative n'attribuera aucune ristourne sur les parts sociales. Ainsi, la coopérative est considérée comme un organisme sans but lucratif au sens de la loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est de fournir des locaux destinés aux professionnels offrant des soins de santé.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec. En conformité avec cette loi, la coopérative a interprété que les états financiers doivent être préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) en considérant les particularités suivantes:

Réserve

L'excédent ou le déficit de l'exercice est imputé à la réserve au cours de l'exercice suivant

Capital social

Le capital social est présenté à l'avoir des membres

Les états financiers comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui influent sur le montant des actifs et des passifs et les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date du bilan ainsi que sur le montant des produits et des charges de l'exercice. Les principales estimations portent sur la provision pour mauvaise créance et sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Ces estimations sont révisées périodiquement et, s'ils s'avèrent nécessaires, des ajustements sont portés aux résultats de l'exercice où ils sont connus.

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2021

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la coopérative consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que la coopérative ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Constatation des produits

La coopérative applique la méthode du report pour comptabiliser les apports (incluant les subventions gouvernementales). Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les contributions annuelles sont comptabilisées dans l'année pour laquelle elles sont sollicitées en autant que l'encaissement soit raisonnablement assuré.

Les revenus de location et les autres produits sont constatés dès qu'ils sont gagnés.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La coopérative évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs (autres que les taxes de ventes), des subventions à recevoir et des placements (autres).

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs (autres que les déductions à la source).

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2021**

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût à l'exception des apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition ou à une valeur symbolique lorsque la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire en fonction des taux suivants:

Matériel informatique	30%
Mobilier et équipement	10% et 20%

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée restante du bail plus une période correspondant à la première option de renouvellement.

Dépréciation

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette est ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement. La réduction de valeur est comptabilisée à titre de charges dans l'état des résultats.

3 - DÉBITEURS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Clients	6 542	574
Taxes de vente	493	-
	<u>7 035</u>	<u>574</u>

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2021**

4 - PLACEMENTS - AUTRES

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Placement au coût		
10 Parts de qualification "Fédération québécoise des coop de santé"	<u>100</u>	<u>100</u>

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Coût</u>	<u>Amortis- sement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	58 045	48 786	9 259	9 389
Mobilier et équipement	41 038	37 478	3 560	7 184
Améliorations locatives	<u>307 267</u>	<u>295 468</u>	<u>11 799</u>	<u>19 667</u>
	<u>406 350</u>	<u>381 732</u>	<u>24 618</u>	<u>36 240</u>

6 - CRÉDITEURS

Fournisseurs	6 004	2 149
Salaires et vacances	6 851	5 999
Déductions à la source	5 534	-
Taxes de vente	-	1 308
Produits reportés	1 020	3 440
Autres	<u>983</u>	<u>805</u>
	<u>20 392</u>	<u>13 701</u>

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2021**

**7 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX
IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles et des apports affectés ayant servi à l'acquisition d'améliorations locatives, de mobilier et équipement et de matériel informatique. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivants:

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	6 902	11 312
Apports affectés à l'achat de matériel informatique	1 742	-
Montant constaté à titre de produit de l'exercice	<u>(4 671)</u>	<u>(4 410)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u><u>3 973</u></u>	<u><u>6 902</u></u>

8 - CAPITAL SOCIAL

Autorisé:

Nombre illimité de parts sociales, avec valeur nominale ainsi que les caractéristiques suivantes:

Part de qualification:

Valeur nominale de 10 \$, payable comptant au moment de l'admission. Minimum de 5 parts par membre. Transférable sur approbation du conseil d'administration et remboursable sous certaines conditions.

Part privilégiée:

Comportant différentes caractéristiques non décrites

Émis:

24 110 parts de qualification (24 460 en 2020)

241 100

244 600

Au cours de l'exercice, la coopérative a racheté 850 parts de qualification en contrepartie d'un montant de 8 500 \$ en espèces.

Au cours de l'exercice, la coopérative a émis 500 parts de qualification en contrepartie de 5 000 \$ en espèces.

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2021**

**9 - VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS
CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Débiteurs	(6 461)	2 910
Subventions à recevoir	(1 782)	1 275
Frais payés d'avance	1 649	(409)
Créditeurs	<u>6 691</u>	<u>(5 841)</u>
	<u>97</u>	<u>(2 065)</u>

10 - ENGAGEMENT(S) CONTRACTUEL(S)

La coopérative s'est engagée à louer un local, en vertu d'un contrat de location-exploitation. Le loyer mensuel, à l'exception de certains frais d'exploitation pour lesquels la coopérative est responsable, est de 183 \$ indexé annuellement jusqu'au 31 août 2023.

La coopérative peut exercer l'option de renouveler ce contrat de location pour 1 période additionnelle de 3 ans.

Les loyers minimums futurs totalisent 3 660 \$ et comprennent les versements suivants pour les 2 prochains exercices:

2022	-	2 196 \$
2023	-	1 464 \$

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2021

11 - INSTRUMENTS FINANCIERS

La coopérative, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de la coopérative aux risques à la date du bilan, soit au 31 décembre 2021.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la coopérative sont liés aux clients, subventions à recevoir et placements (autres). La coopérative évalue de façon continue les comptes-clients sur la base du montant qu'elle a la quasi-certitude de recevoir. Au cours de l'exercice, la coopérative a modifié son exposition au risque de crédit par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation des clients et subventions à recevoir.

12 - OPÉRATIONS AVEC LES MEMBRES

Au cours de l'exercice, la coopérative a réalisé 91% de ses opérations avec des membres utilisateurs (producteurs) et 97% de ses opérations avec des membres travailleurs au sens de l'article 17 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives.

13 - SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

Au cours de l'exercice, la coopérative a comptabilisé des produits de 9 291 \$ et affecté 1 742 \$ à l'achat de matériel informatique provenant du Programme québécois d'adoption des dossiers médicaux électroniques (PQADME). La coopérative a également comptabilisé des produits de 10 879 \$ provenant de la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC). Pour bénéficier de cette aide, la coopérative doit respecter certains critères spécifiques. En cas de non respect, la coopérative est tenue de rembourser une partie ou la totalité des sommes reçues. La direction est d'avis que la coopérative respecte les critères pour l'obtention des sommes demandées au cours de l'exercice.